

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1880.

### Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un Crédit spécial de 4,000,000 de francs pour la continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles.

(Voir les Nos 92 et 100, session 1879-1880, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président-Rapporteur, DE WANDRE, DOLEZ, JANSSENS, LEPOIVRE, DELECOURT, le Comte DE RIBAUCOURT et VAN VRECKEM.

MESSIEURS,

La construction du Palais de Justice a coûté jusqu'aujourd'hui 31,920,000 francs dont 25,900,000 ont été payés par le Gouvernement, 2,020,000 par la province de Brabant et 4,000,000 par la ville de Bruxelles.

Un nouveau crédit de 4,000,000 de francs nous est demandé pour la continuation des travaux de ce monument.

L'emploi qui sera fait de cette somme est indiqué dans l'Exposé des motifs. Depuis la présentation du projet, la ville de Bruxelles a fait un nouveau versement de fr. 479,794-72, en déclarant que ce serait le dernier qu'elle effectuerait, — tandis que le Gouvernement prétend que la ville reste encore débitrice de fr. 739,285-95. Cette difficulté est soumise aux tribunaux.

Comme le dit M. le Ministre de la Justice (*Ann. p.* du 15 avril 1880 p. 8, § 4) : « Pas un Belge n'ignore que le Palais de Justice a coûté trois ou quatre fois » peut-être, ce qu'on a pensé qu'il devait coûter. » Cette situation a motivé de justes critiques, dont tous ceux qui ont voté les premiers crédits doivent prendre leur part ; mais maintenant la seule question pratique est celle de savoir s'il faut ou non achever l'édifice, et une réponse affirmative n'est pas douteuse, dût la dépense totale s'élever à 42 millions, somme indiquée approximativement par M. le Ministre de la Justice. (p. 254.)

Nous croyons donc, sans revenir sur tous les précédents de cette affaire,

( 2 )

devoir proposer au Sénat de voter le crédit demandé, qui est adopté par la Chambre par 53 voix contre 12 et 5 abstentions.

Cette décision a été prise par 5 voix contre 1 et 2 abstentions.

Quant à l'intervention de la ville de Bruxelles dans la dépense, nous nous abstenons d'émettre une opinion à cet égard, la justice étant saisie de la contestation existante entre le Gouvernement et la ville.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron D'ANETHAN.